L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 11 AVRIL 1863 — Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans :
SAMEDI MATIN, 11 AVRIL.

☞ Les porteurs sont autorisés à prendre des abonnements à la semaine, à raison de 25 cents.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Une portion de terre faisant face à l'Avenue St Bernard, 3me District.

Par E. Roger & Co—à leurs salles d'encan, bottes, souliers, brodequins et chapeaux.

Par W. P. Vincent—No 64, rue de la Douane, marchandises sèches étrangères et du pays.

Par R. Gutierrez—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, deux lots de terre avec améliorations, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Dorgenois et Broad—une jolie résidence sur le chemin du Bayou, à toucher l'église Ste Rose de Lima.

Par R. Scott—No 202, rue Annonciation, magnifiques meubles.

Par P. H. Flynn—au coin des rues Amour et Kerlerec, beaux meubles, glaces, tapis, rideaux, tableaux à l'huile, etc.

Par E. M. Jacobs—à 10 heures, au Passage de la Bourse, un lot de meubles, glaces, pendules etc.

Par J. P. Boisseau, à onze heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasin et Gravier—Tabac, porc, sel, jambons, etc.

Par R. Scott, à 10 heures, à sa salle d'encan, rue des Magasins, No 54, thé, épaules, pieds de cochon, tabac, cigares, vin rouge, poissons, etc.—A midi, dans la rue Vieille-Levée, No 23, épaules.

Par R. T. Montgomery, à 10 heures, dans la rue Fulton No 42, à son magasin de produits et de groceries.—A midi, dans la rue du Camp, No 93, café Rio, sucre, beurre, tabac, eau-de-vie, whiskey etc.

Convocation d'une Convention Nationale.

Attitude de la démocratie en Pennsylvanie.

Nous trouvons la pièce suivante dans le *Philadelphia Ledger* du 19 :

De nombreuses pétitions, en faveur d'une convention nationale pour mettre fin au conflit, ont été présentées à la Législature de Pensylvanie, pendant cette session. Les démocrates du Sénat et de la Chambre se sont réunis en caucus et ont adopté hier soir des résolutions qui seront présentées au Sénat par l'honorable M Lamberton et à la Chambre par M. Pershing, président du comité des relations extérieures. La Chambre dont la majorité est démocratique les votera probablement, mais comme le Sénat a une majorité républicaine, elles n'iront pas jusqu'au Gouverneur, bien qu'elles présentent une opinion pour l'avenir. Voici le texte de ces résolutions :

" Attendu qu'une controverse sectionnelle invétérée a amené la sécession d'un nombre d'Etats de l'Union et que la guerre dure déjà depuis deux ans, avec une violence et un carnage sans exemple, au détriment du peuple des deux sections en les remplissant de désolation et de deuil ; et

Attendu que le maintien de l'Union de tous les Etats est indispensable à la paix et au bien être du peuple aussi bien qu'à l'établissement d'une grande nationalité ; et

Attendu qu'on suppose que les mesures ordinaires de législation seraient insuffisantes pour résoudre les difficultés actuelles ou pour régler les complications qui en ont surgi ; et

Attendu que le 5e art. de la Constitution des Etats Unis dispose que toutes les fois que les deux tiers des deux Chambres jugeront nécessaire de proposer des amendements à cet acte ou que sur la demande des Législatures des deux tiers des Etats il sera proposé de convoquer une convention pour présenter des amendements, lesquels amendements devenant partie intégrante de cet acte, une fois qu'ils sont ratifiés par les Législatures des trois quarts des Etats ou de toute autre manière prescrite par le Congrès, il est pourvu :

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentants de la Pensylvanie, réunis en Assemblée Générale, qu'il soit et qu'il est demandé par les présentes au Congrès des Etats Unis de convoquer une convention des Etats, ainsi qu'il y est autorisé par l'article 5 de la Constitution des Etats Unis aussitôt que le nombre requis d'Etats aura pétitionné à cet effet, laquelle convention aura pour objet de s'enquérir des causes des maux qui affligent actuellement la nation et, si elle trouve quelque juste sujet de plainte, d'amender ladite Constitution de la manière à écarter ces causes, assurant par là une plus parfaite union des Etats avec le gouvernement fédéral, établissant la justice, la tranquillité domestique, et arrêtant telles autres choses non incompatibles avec l'esprit de la forme actuelle du gouvernement, qui seront jugées nécessaires pour favoriser le bien-être général et garantir les bienfaits de la liberté pour nous mêmes et pour nos descendants.

Il est résolu, en outre, que le gouverneur soit requis d'envoyer copie des résolutions ci-dessus au président des Etats-Unis, au président du Sénat des Etats-Unis, au président de la Chambre des Etats-Unis et à chacun des divers Etats qui sont restés dans l'Union."

Les résolutions qui précèdent ont reçu, dit-on, la sanction du gouverneur Seymour et des principaux membres du parti démocrate des Etats de New York et du New Jersey, de plusieurs démocrates de la Nouvelle Angleterre et d'un grand nombre des Etats de l'ouest. Le rapport sur ces résolutions a été fait au caucus par le sénateur Lamberton.

Expulsion des nègres du New-Jersey.—L'Etat du New Jersey ne veut plus recevoir de nègres, ni de gens de couleur. La législature a passé un bill déclarant que tout nègre ou mulâtre qui viendra dans l'Etat sera transporté dans la république de Libérie en Afrique ou dans les Antilles aux frais de l'Etat. C'est plutôt encourager l'immigration des contrebandes qu'opérer leur exclusion, car si le New Jersey consent à payer les frais de leur déportation, les Etats qui ne veulent pas s'engraver et qui tiennent à se débarrasser des nègres les enverront tous dans cet Etat. [*Philadelphia Ledger*]

Mouvements politiques dans l'armée.—Le *National Intelligencer* du 26 mars contient la correspondance suivante adressée à la presse associée :

Port Royal (S. C.) 18 mars. Un ordre doit être lancé aujourd'hui pour l'arrestation du lieutenant colonel Gardner, du septième régiment du Connecticut, qui est accusé d'avoir obtenu, sous de faux prétextes les signatures d'un certain nombre d'hommes de son régiment, au bas des résolutions en faveur de la paix, afin d'influencer l'élection dans son Etat. Le fait a créé une grande indignation parmi les régiments de cet Etat, qui dénoncent hautement les mesures de paix. Le Connecticut aura le poste d'honneur dans la grande bataille qui va se livrer.

La législature de l'Ohio.—La législature de l'Ohio a adopté la résolution suivante présentée par M. Flag, démocrate en faveur de la guerre, en réponse aux pétitions en faveur d'un armistice et de la paix.

" Résolu par l'assemblée générale de l'Etat de l'Ohio, que nous n'aurons pas de dissolution de l'Union : que nous n'aurons pas d'armistice ; que nous pouvons combattre aussi longtemps que les rebelles et les traîtres le peuvent ; et que la guerre continuera jusqu'à ce que la légalité soit restaurée ; et que nous ne désespérerons jamais de la République."

Sociétés politiques secrètes.

DESARMEMENT DES HABITANTS DE L'OUEST.

(Extrait du *N. Y. Express*.)

Le *Cincinnati Enquirer* dit qu'à une réunion radicale d'une loge secrète de cette ville, on a adopté des résolutions qui demandent au président de supprimer l'*Enquirer* et de désarmer le peuple. Ce journal dit encore qu'une résolution requérant le président d'enjoindre aux autorités militaires de désarmer les habitants en ordonnant la collection des armes à feu, des fusils et des pistolets qui se trouvent maintenant en leur possession et qui leur avaient été fournis par le gouvernement, a été adoptée à l'unanimité, avec l'ordre de réunir des signatures et de l'adresser au président. Nous citons :

II — L'ordre d'admission à ces loges est premièrement, la présentation d'un ticket rouge. Vous êtes conduit alors à la porte de la salle où lecture est faite de la constitution et du serment et si la personne introduite, n'objecte pas, elle est reçue à serment et une carte verte lui est remise au moyen de quoi elle est admise par la suite directement dans la salle.

II — Nous pouvons donner les noms des officiers et d'un grand nombre de ceux qui étaient présents. C'est là un vilain tableau à contempler pour des hommes libres. La paix pourra-t-elle être maintenue longtemps avec de telles sociétés dans notre sein ? On a bien fait de ne pas publier les noms des propriétaires qui s'y trouvent affiliés."

Après une pareille citation on peut très bien comprendre le fait suivant :

" Le *Chillicothe Advertiser*, journal de l'Ohio, a publié, la semaine passée, sept colonnes de lettres adressées de l'armée par des soldats qui sont en faveur de la paix.

La conscription. — Un correspondant de Washington dit à propos de la loi sur les enrôlements :

On assure qu'une force de 100,000 hommes ou plus sera placée dans les camps d'instruction pour le 1er juin. Les demandes de renforts pour les armées en campagne seront pressantes à cette époque, non seulement à cause des absences et des désertions, mais aussi à cause de l'expiration du terme pour lequel une grande partie des troupes sont engagées.

Vins, fromages, pommes de terre. — M. J. N. Curien, No 20 rue Toulouse, a reçu, par les derniers arrivages de Bordeaux et du Havre, un fort envoi de vins, fromages et pommes de terre.—Voir aux annonces.

Cordes, chaux et ciment.—M. Geo. S. Beard des entrepôts St-Louis, a en magasin une forte quantité de cordes d'emballage, de whisky, de chaux et de ciment, qu'il cède à des prix modérés. Voir aux annonces.

Fleurs artificielles.—Mlle Emélie Servant vient d'ouvrir une fabrique de fleurs artificielles, rue Royale, No 161. Voir aux annonces.

[illegible] la réponse faite par M. de Bismark à la pétition de [illegible]

" J'ai appris avec un vif intérêt, par votre nouvelle pétition [illegible]

objet avec MM. les syndics par voie de correspondance, je saisis volontiers néanmoins cette occasion pour donner l'assurance répétée que la situation satisfaisante de nos rapports avec toutes les puissances étrangères éloigne tout motif de crainte de complications ultérieures que vous avez exprimée."

A l'exemple du syndicat de Stettin, les industriels de Bromberg, de Memel et de Kœnigsberg s'apprêtent à protester contre la politique du cabinet.

Une dépêche de Berlin du 11 mars contient ce qui suit :

Le *Moniteur prussien*, dans sa partie non officielle, déclare controuvées les nouvelles rapportées par l'*Opinion nationale* du 9 sur la convention du 8 février, et par le *Moniteur* du 7 sur l'interpellation qui aurait été adressée au ministre prussien, à la Diète de Francfort, relativement aux conséquences fâcheuses que la convention pourrait avoir pour la Confédération.

Le *Moniteur prussien* ajoute qu'il n'y a qu'une grande puissance, l'Angleterre, qui ait employé la forme d'une dépêche diplomatique pour adresser à la Prusse quelques observations amicales. Quant aux observations verbales que l'on dit avoir été faites à Berlin par l'Autriche, de concert avec la France, et par d'autres puissances allemandes ou non allemandes, le gouvernement n'en a aucune connaissance.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour provisoire des Etats-Unis.—*Vendredi matin*—Les Etats-Unis contre les propriétés de John Slidell, Wm M. Perkins, Henry W. Connor Jr., Wm A. Violett, J. D. Hill, H. O. Anderson et Adam Giffen. Le juge a ordonné que ces affaires fussent appelées le 20 du courant, à onze heures du matin.

—M. Holland ayant fait observer qu'une certaine cause n'était point du ressort de la Cour Provisoire, le juge a répondu que celle-ci n'est pas une Cour constitutionnelle, que l'existence en est due à la nécessité militaire et que le pouvoir en est plus étendu que celui des Cours de Districts créées sous l'empire de la Constitution.

Les Etats-Unis contre Adam Giffen—M. Roselius a présenté des interventions au nom de MM. E. Dupasseur & Co. et North, Dutilhe & Co.

Affaire McCheney.—M. W. McCheney, que M. Jacob Barker accuse de détournement de fonds a subi un interrogatoire hier matin. MM. Roselius et Cutler étaient chargés de la défense ; M. Barker se représentait lui-même.

M. Barker a déclaré que M. McCheney vint lui proposer d'accepter des peaux de société pourvu que M. Barker fournît la somme ; le marché fut conclu. Tout marcha très bien jusqu'au 3 septembre, époque à laquelle M. Barker reçut une lettre dans laquelle M. McCheney lui annonçait qu'il voulait dissoudre la société. Tant que celle-ci dura, M. McCheney, dit M. Barker, recevait de la Banque de l'argent pour faire face à ses achats. Il donna le mémorandum d'une facture qui, dit-il, avait été expédiée à M. Barker et ce dernier ne la reçut jamais.

Le contre-examen de M Barker a établi qu'une société existait entre l'accusé et lui ; que le différend provient de la difficulté de régler les comptes ; que la question a été soumise à M. G. W. Griffin, le 31 du mois dernier ; que le bénéfice provenant des achats (douze cents piastres) et appartenant à M McCheney est encore entre les mains de M. Barker. L'accusé a reconnu les avances, excepté un item de sept cent cinquante piastres. Les dépositions des témoins à décharge se résument en ceci : M. Barker a réclamé le surplus qu'a tiré M. McCheney et celui-ci s'est refusé à le rembourser avant le règlement des comptes de la société. Le différend se compliqua en outre d'une dispute au sujet du taux convenable de change.

M. Barker a soutenu que l'accusation tombe dans le domaine de la loi qui a trait au mauvais emploi de fonds.

M. Roselius a répliqué que la poursuite était venue après coup; qu'elle était le résultat d'une querelle survenue entre les parties au sujet du règlement des comptes de la société; que rien ne prouve qu'il faille saisir de cette affaire le tribunal établi pour les causes criminelles.—M. McCheney est d'ailleurs prêt, a dit M. Roselius en terminant, à se soumettre à la décision d'un négociant honorable quelconque; il a sur lui la somme qu'il doit. Quant à l'idée de détournement de fonds, elle est ridicule.

Le juge se prononcera sur l'affaire aujourd'hui ou demain.

Sam S. Smith, arrêté sous prévention d'avoir de l'argenterie volée, a été conduit, hier, devant le magistrat.—Le watchman a déclaré l'avoir arrêté, vers cinq heures du matin, à deux ilets de la résidence de M. Lapeyre, au coin des rues Ste Anne et St Claude, où avaient été volées les pièces trouvées sur Smith. L'accusé était nu-pieds au moment de l'arrestation.

Le lieutenant Miller a trouvé, à la porte de la maison, un outil qui a été en partie reconnu comme celui dont on se sert dans la maison qu'habite Smith.

Mlle Connor a déclaré qu'un nommé Marcelin Picora lui a dit, aussitôt après l'arrestation de Smith, que c'était lui qui avait fait le vol, qu'il avait laissé tomber le butin et s'était enfui à la vue du policeman, que Smith avait ramassé le paquet et avait été arrêté à sa place. Mlle Connor a ajouté que Picora est parti pour la Havane samedi dernier.

Plusieurs témoins ont déclaré avoir vu Smith, dans la salle de bal du Globe, avec Picora, à 2 heures du matin, le jour où le vol fut commis.—Un médecin a dit qu'on l'a appelé pour Smith une semaine après le vol et que le malade était dans un état tel (il souffrait de l'hydropisie) qu'il ne pouvait pas se mouvoir.

La suite de l'interrogatoire a été remise à ce matin. Le prisonnier donnera son témoignage.

Cour Prévôtale—*Vendredi matin*—Frank Dunlap, homme de couleur, déclaré coupable de vol de montre, a été condamné à deux mois de prison.

S. Barnett et D. Pater ont été traduits devant le magistrat sous prévention d'avoir de petits drapeaux confédérés peints. L'un d'eux a répondu qu'il avait acheté le sien dans la rue et l'autre a dit qu'il avait peint le "flag", pour des dames, sur un morceau de carton et a refusé de donner leurs noms. Le magistrat n'a pas encore prononcé sur leur sort.

Hey Jenkins qui, après avoir vidé un verre en l'honneur de Stonewall Jackson, a poussé des hourrahs pour Jeff. Davis, a été condamné à $25 d'amende.

Chas. Kelly, L. Cannon, A. Kam et L Smith ont été envoyés en prison pour deux mois. Ils se sont battus et ont fait du tapage dans la rue du Quartier; on les croit en outre suspects et dangereux.

Les officiers confédérés—Sur la demande de M. Rozier, le Prévôt a fixé à lundi prochain l'interrogatoire du major Breedlove et du capitaine Switzer arrêtés sous prévention d'avoir voulu franchir les lignes.

Cautionnement—A. Doyle, qu'on accuse d'avoir des revolvers de marine, a fourni, ce matin, un cautionnement pour répondre de sa comparution.

Prix du pain—Le prix du pain étant de douze piastres le baril, les boulangers devront donner, à partir de dimanche prochain, 12 du courant :

44 onces pour 20 cents.
22 " " 10 "
11 " " 5 "

L'ordre émane du bureau du maire.

AVENTURE D'UN DESERTEUR CANADIEN.

Nous trouvons dans la *Minerve* de Montréal le récit suivant :

Nous avons reçu hier la visite d'un Canadien du nom de Napoléon Thibault, de St-Martin, arrivé de Rouse's Point par le convoi de neuf heures.

Voici ce qu'il nous a raconté. Il partit de chez ses parents, dans la paroisse de St-Martin, comté de Laval, en octobre dernier, et se rendit à New York, dans le but de s'y engager et d'y gagner sa vie. Arrivé dans cette ville, on l'enrôla sans son consentement dans le 3me régiment de New-York, et il resta en garnison au même lieu jusqu'au 7 mars. A cette époque la compagnie dont il faisait partie reçut ordre de se rendre à Rouse's Point, où elle devait aider à exécuter une nouvelle levée, rendue nécessaire pour une rencontre qu'on croit très-prochaine entre l'armée du Nord et celle du Sud.

Dimanche soir, il laissa Rouse's Point à pied et prit la direction du Canada en passant à travers les champs et les bois.

Il marchait sur le chemin de fer lorsqu'il vit venir une locomotive à toute vapeur. Prévoyant bien qu'on était à sa poursuite, il laissa le chemin et se dirigea vers le bois. La locomotive s'arrêta à la place qu'il venait de quitter et on tira sur lui cinq ou six coups de fusil qui, heureusement, ne l'atteignirent pas. On ne le poursuivit pas plus loin, et après beaucoup de peines et de misère qu'il endura pendant toute la nuit, il arriva hier matin à Caughnawaga vers huit heures. Il traversa à Lachine et prit les chars qui le conduisirent à Montréal, où il arriva une heure après.

Il mentionne avec plaisir le fait que sa traversée à Lachine et son passage par le chemin de fer jusqu'à Montréal furent gratuits. Cette conduite se trouvait d'accord avec l'état de sa bourse, car il n'a pas reçu un sou de paie depuis le 10 novembre, et il ne possédait que douze sous en papier des Etats Unis et un trente sous anglais qu'il avait conservé depuis son départ du Canada. En arrivant en cette ville, il a trouvé une hospitalité toute canadienne chez M. Corbeille, Hôtel Glasgow, rue St Laurent, où il rencontra aussi un de ses co paroissiens, M. A. Lorin, qui lui procura les moyens de se rendre dans sa famille.

Il y avait un grand nombre de Canadiens dans le régiment dont il faisait partie.

Il a écrit plusieurs fois à sa famille, mais il n'a reçu aucune réponse. Cette plainte contre le mauvais service des malles aux Etats-Unis est générale.

En passant à St Rémi, il rencontra un autre soldat qui, comme lui, fuyait son régiment, mais ils avaient probablement la même idée, car à peine le premier l'eut-il aperçu que, pensant à sa poursuite, il se mit à courir à toute vitesse, tandis que l'autre, dans une direction opposée, continuait sa course avec non moins de rapidité.

BRUIT D'UN CONGRÈS A ST PETERSBOURG.

On lit dans la *Patrie* du 13 mars :

Les renseignements que nous avons publiés hier sur une communication anglaise ayant pour objet de réunir dans une action commune, à Saint Pétersbourg, les puissances signataires des traités de 1815, nous sont expressément confirmés.

Quoiqu'il ne soit pas impossible de prévoir quelle sera l'attitude de quelques uns des cabinets européens qui doivent être représentés au Congrès de Vienne, [illegible]

Nous ferons observer que le mode proposé [illegible]

EDITION D'HIER SOIR.

Terreur causée au commerce par les corsaires confédérés.

Le pavillon des Etats Unis a presque entièrement disparu de la marine marchande et a fait place au pavillon anglais que les croiseurs confédérés sont obligés de respecter quand la majorité des membres des équipages sont sujets de l'Angleterre. Le tableau suivant relatif au port de New-York, c'est-à-dire au plus grand port des Etats-Unis, montre assez bien à quel degré s'est élevée la terreur inspirée par la marine du sud au commerce américain : Au 21 du mois dernier, on comptait dans le port de New-York 155 navires dont 7 prussiens, 2 autrichiens, 5 norwégiens, 2 danois, 5 italiens, 15 brêmois, 1 hanovrien, 2 suédois, 3 hambourgeois, 2 français, 48 américains et 62 anglais. Ainsi, sur 155 navires, 48 seulement portaient le pavillon américain et 107 des pavillons étrangers. Cette circonstance doit rendre la course beaucoup moins lucrative pour les croiseurs du Sud.

Un 18 Fructidor Electoral.

Plans de la Ligue Loyale.

M. Forney, de la *Press*, journal publié à Philadelphie, a déjà avoué que l'objet de la ligue loyale est d'élire un président républicain en 1864. Il y a d'autres ligueurs à Cincinnati également indiscrets, qui confessent que l'objet de la ligue est d'emporter les élections prochaines, et de s'organiser de manière à atteindre le but par tous les moyens, même au prix de l'effusion du sang, s'il le faut.

Dans un meeting de l'Association de l'Union Nationale tenu vendredi soir à Cincinnati, le juge Woodruff, président de l'assemblée, a prononcé un discours où après avoir écarté l'im[illegible] mes sans caractère ou sans réputation dans la communauté, et avoir fait sentir la nécessité de gagner les hommes vraiment loyaux, il conclut par les paroles suivantes qui ressemblent à un décret :

"Le drapeau américain doit être défendu, la suprématie de la constitution et des lois maintenue et l'*élection doit être emportée même au prix du sang*, car de l'élection tout dépend."

M. Hancock, qui déshonore la respectable profession de maître d'école, a dit qu'il n'était pas en faveur de la loi de la populace et en cela nous devons voir la retenue imposée par sa profession; mais cette retenue a bientôt fait place à Hancock lui-même quand il a ajouté que la "loi de la populace était bonne quelquefois."

La séance a été principalement consacrée à une discussion sur le caractère et les discours de deux soldats qui, sous l'influence de la boisson, avaient dans une occasion précédente et dans la même enceinte, prononcé des discours incendiaires et fait ostentation de leurs armes. Un colonel Guthrie a paru déterminé à faire un effort pour la respectabilité de l'association.

" Il a dit qu'à moins que l'association adoptât la résolution, ou quelque autre semblable, il ne pourrait pas regarder l'association comme favorisant la loi et l'ordre, et on pourrait aussi bien cesser à l'instant d'en faire partie. Regardez autour de vous, s'est-il écrié, et voyez si vous avez l'auditoire que vous aviez il y a seulement quelques jours. Beaucoup de membres ne sont-ils pas absens et quelle est la cause de ce changement ? La cause en est dans les exhibitions qui ont eu lieu ici et qui ont dégoûté les membres amis de la paix et de l'ordre ; ces membres ne veulent pas siéger pour entendre et voir de pareilles choses. Quant à lui, il ne voudrait pas s'asseoir pour entendre qui que ce soit parler en faveur de la violence de la populace."

Un capitaine Massey a fait un discours où il a soutenu, comme le *Times* de cette ville, que le bill de conscription devait être mis en vigueur et il espère que l'association veillera à cette exécution. Il a dit qu'ils devaient s'organiser en compagnies militaires, procéder sans délai, et être prêts pour chaque homme qui ferait entendre le cri de paix.

Le colonel Guthrie a informé l'assemblée que la ligue était purement militaire, faisant l'exercice tous les soirs et qu'elle était prête à agir au premier cas signalé de nécessité.

Une résolution nommant des délégués qui se réuniront à d'autres ligueurs pour organiser un grand conseil de la Ligue de l'Union des E. U., à Chicago, le 25, a été adoptée.

Un professeur Allyn, instituteur de jeunes filles au séminaire des femmes de Wesleyan — a prononcé un discours concluant. Il s'est opposé à l'admission des rapporteurs dans la salle de l'Association. Il a demandé que les séances fussent tenues à huis clos. Il a dit que le succès des copperheads aux élections d'automne avait été pour lui une amère pilule à avaler, mais qu'il fallait en passer par là et subir le désappointement ; " mais cette fois nous devons rectifier tout cela et emporter l'élection par tous les moyens jugés nécessaires, quels qu'ils soient." (Applaudissemens.)

Nous répugnons à rendre compte dans cette brève revue des faits et gestes des ligueurs, du langage ordurier et brutal qui a caractérisé leur éloquence, bien que ce fût démontrer, en le faisant, la nécessité des laborieux efforts du juge Woodruff pour donner à l'Association une apparence respectable et à ses membres un vernis de décence et de bonne réputation. Mais nous exposerons un des plans, qui avait été broché et adopté à une séance précédente. Ce plan, le voici :

" Les membres de l'association et tous autres unionistes empêcheront la vente et le colportage des journaux de l'opposition; ils prendront les noms de tous ceux qui les lisent et leur interdiront l'entrée dans votre compagnie; ils ne leur donneront aucun emploi, les chasseront de nos cercles et de nos églises ; ils prendront note de tous hommes et de toutes femmes qui lisent ces journaux dans vos pensions, et se conduiront envers eux de manière à ce qu'il leur soit impossible d'y rester."

Cette résolution et les discours qui recommandent d'emporter les élections du printemps même au prix du sang ou par tous moyens nécessaires pour y parvenir, montrent suffisamment le caractère de ces ligueurs loyaux, leurs vues et leurs plans. Du résultat final de projets semblables il n'y a pas de raison pour qu'on s'effraye. Les anarchistes et les révolutionnaires du Nord sont aussi sûrs d'échouer et d'échouer ignominieusement que s'ils se fussent déjà lancés aux gibets qu'ils veulent dresser pour leurs antagonistes politiques.

Mais si quelques citoyens, amis de la loi, quelques propriétaires et contribuables, quelques véritables patriotes dévoués à la liberté et à l'ordre, sont entrés par séduction dans cette organisation, dont les directeurs mystérieux abritent les plans sous la prétention d'une loyauté supérieure, et espèrent se servir du patriotisme des honnêtes gens pour faire le succès des partisans les plus éhontés qui aient jamais déshonoré un pays libre, ils peuvent apprendre de leurs co ligueurs de Cincinnati pour quelle sorte d'œuvre ils se sont enrôlés. Ils peuvent considérer maintenant, à supposer qu'ils ne l'aient pas déjà fait, s'ils sont prêts à se charger de l'exécution de la loi à la place du gouvernement destitué et de l'exécutif condamné au néant; s'ils veulent emporter les élections par tous les moyens possibles; et s'ils veulent se joindre aux organisations militaires dans le but d'emporter les prochaines élections; même "au prix du sang."

(*N. Y. World* du 28.)

CONDITIONS DE PAIX.

Voici les conditions de paix proposées ou imaginées par un des membres les plus éminens du parti de l'administration et peut-être du cabinet de Washington :

J'accepterais quoique ce soit sur une base anti-esclavagiste, j'accepterais la séparation; j'accepterais un compromis; j'accepterais la désunion; j'accepterais la paix et je payerais toute la dette confédérée au pair sur une base anti-esclavagiste.

Cette profession de foi est presqu'une déclaration de guerre à l'Espagne et au Brésil; car si le Sud est seulement coupable de l'esclavage, aux yeux des abolitionistes et de l'humanité en général, l'Espagne et le Brésil sont aussi coupables que lui.

Une chasse à la locomotive.

Nos lecteurs se rappellent peut-être le récit que nous fîmes, sous ce titre, il y a près d'un an, d'une chasse faite à une troupe de soldats de l'Ohio, qui, envoyés sous divers déguisemens, dans la Georgie, pour y détruire les chemins et commettre d'autres dégâts, s'étaient emparés d'une locomotive pendant que les voyageurs étaient à déjeuner et avaient fui en détruisant après eux la voie ferrée de distance en distance. Ils furent atteints dans leur course, néanmoins, par quelques employés de la ligne de Chattanooga qui déployèrent dans cette circonstance une énergie et une activité presque miraculeuses. Mais on ignorait depuis lors le sort des prisonniers. Un correspondant de Washington nous apprend que sept d'entre eux ont été pendus par les Confédérés et que six autres, probablement échappés de prison, et envoyés au fort Monroe sous pavillon parlementaire, sont arrivés à Washington où le secrétaire de la guerre les a parfaitement accueillis et leur a présenté devant un grand nombre d'officiers de l'armée, la médaille autorisée par le Congrès pour des services signalés pendant la guerre.

Correspondance de Washington.

On écrit de Washington au *Chicago Times* sous la date du 20 mars ;

J'ai appris d'un voyageur qui revient de Port Royal, Hilton Head et de la côte de la Caroline du Sud que l'objet véritable de la grande expédition n'est pas précisément de réduire Charleston ou de prendre Savannah, mais d'organiser et d'exercer des régiments de nègres afin de soulever les esclaves dans l'intérieur de la Caroline.

.... L'assertion faite par Greeley, il y a quelques jours, que le général Hunter était à organiser une expédition de nègres pour pénétrer dans l'Etat de la Caroline et y fomenter des insurrections de nègres, est littéralement vraie. La seule raison par laquelle l'expédition n'est pas déjà partie c'est que [illegible]

Le général Hunter n'a pas encore réussi à engager un millier d'hommes robustes et parmi les [illegible]

Le général Hunter [illegible] nègre en servant dans des régiments nègres ; et qui ne croient pas non plus que l'émancipation des esclaves doive être regardée comme le grand objet de cette guerre. Le général Foster ne pouvait croire à cela et il a été renvoyé. Ses officiers d'Etat-major et un grand nombre de capitaines et de lieutenants ne pouvaient pas croire à cela et ils ont été renvoyés. Le général Henry M. Naglee, à qui revenait le commandement des troupes après le départ de Foster, a été renvoyé et a reçu l'ordre de se rendre à N. York.

La faute du général Naglee était d'avoir protesté énergiquement mais respectueusement contre les instructions et les actes du général Hunter, et la protestation a été envoyée à Washington. Le général Hunter a considéré cette conduite comme offensive et de là le renvoi de Naglee. Cette affaire a causé un grand mécontentement parmi les troupes de Foster. Les meilleurs brigadiers-généraux au nombre de quatre, une douzaine de colonels et cinquante capitaines et lieutenants, déclarent ouvertement qu'ils ne veulent pas devenir les complices du général Hunter et qu'ils vont plutôt rejoindre au Nord les généraux Foster et Naglee.

Ce sentiment est partagé par d'autres membres de l'armée. Les soldats se plaignent avec irritation d'être privés de leurs officiers. Ils ont aussi exprimé la résolution de ne pas servir avec les nègres, de ne pas saluer des officiers nègres et de ne faire partie d'aucune expédition ayant pour but de faire soulever les esclaves.

On voit par là que la démoralisation de l'armée de Hunter est telle qu'on ne peut en attendre aucun résultat.

Celui des élections du New Hampshire a frappé l'administration comme un coup de tonnerre. Il est si différent de celui qu'on attendait qu'elle en est confondue. On savait depuis longtemps que les efforts les plus grands de la part des abolitionistes pourraient seuls empêcher le succès des démocrates. Mais ces efforts ont été faits. Toute la puissance et l'influence à la disposition du gouvernement ont été mises au service des républicains. Non seulement on a eu recours aux moyens ordinaires, mais encore un régiment des troupes du New Hampshire, rappelé de l'armée, a été renvoyé dans la Nouvelle Angleterre, pour aider à la défaite des candidats démocrates et ce mouvement n'a pas coûté moins d'un demi million. Vous connaissez le résultat. Les abolitionistes, comparativement aux élections de 1860, ont perdu de 13,000 à 14,000 voix. Que sera-ce dans le Connecticut ?

Il est très vrai, comme cela vous a été télégraphié dernièrement, que les calculs financiers du gouvernement sont basés sur l'hypothèse que la guerre doit durer 10 années. Et cette hypothèse est elle-même basée sur la résolution du parti qui est au pouvoir de se maintenir et de garder pendant cette période. Les membres de l'administration connaissent peu le tempérament du peuple américain quand ils comptent sur sa soumission au despotisme. Le peuple aura son élection présidentielle en 1864 en dépit des menaces de parti pour l'empêcher et alors adieu à la tyrannie républicaine.

Le *Moniteur* contient la note suivante :

Le *Constitutionnel*, dans un article publié hier, annonce que les troupes du camp de Châlons seront cette année réunies du 20 au 31 mars. Cette nouvelle est complètement inexacte. Le camp ne sera formé qu'à la fin de mai comme les années précédentes.

Singulière explication—On lit dans l'*Argus* d'Albany :

" La raison qui, dit-on, a fait fixer à 20 ans au lieu de 18 le point de départ de la conscription, c'est que le jeune Robert, fils de M. Lincoln, a passé dix-huit ans et n'en a pas encore vingt, et que sa mère n'a pas pu se faire à l'idée que son fils pût être appelé à une si désagréable et si dangereuse besogne que de combattre les rebelles."

LE MONITEUR ET LES AFFAIRES AMERICAINES.

Le *Moniteur* du 10 mars, dans son bulletin, apprécie en ces termes la situation intérieure à Washington :

"La situation devenait difficile pour le gouvernement de Washington, qui avait dû se faire autoriser par le Sénat à suspendre l'*habeas corpus*. Le mécontentement contre l'administration de M. Lincoln s'accroissait dans les Etats du Nord-Ouest ; la lutte entre les démocrates et les républicains abolitionistes devenait de plus en plus violente, et la *Tribune* de New York accuse le comité démocratique du Kentucky, qui a été dissous, de vouloir livrer cet Etat aux Confédérés."

Une correspondance adressée de New York au même journal constate qu'au delà de l'Atlantique "le désir de la paix se manifeste de tous côtés. On est unanime sur ce point. Chacun appelle de tous ses vœux la fin d'une lutte aussi acharnée que désastreuse. On diffère sur les moyens d'arriver à ce résultat, mais l'idée d'une transaction fait tous les jours de nouveaux progrès."

La terreur au Mexique.

Le *Diario Espanol* nous donne des nouvelles de Mexico et des provinces qui sont encore sous le joug des juaristes. Ces nouvelles sont déplorables. " Le gouvernement dictatorial de Juarez, après avoir décrété que les fortunes des particuliers lui appartenaient, ayant épuisé déjà les grands trésors qu'il avait enlevés au clergé, laisse sans pain pour eux et leurs familles ceux qui avaient quelque bien, sous prétexte que l'indépendance de la patrie est en danger. Pendant ce temps, les partisans, non pas de l'ordre, mais du désordre actuel, et qui auparavant ne possédaient pas un réal, roulent voiture et dépensent tout dans un luxe asiatique. La réforme, ce beau idéal, n'a entraîné à sa suite que la démoralisation, les larmes et la plus effrayante misère. Une presse passionnée et vendue a soin de représenter un tel état de choses sous le jour favorable du meilleur gouvernement qu'ait jamais possédé le Mexique.

Si sombre et si affligeant que soit ce tableau, nos informations particulières nous permettent d'affirmer qu'il n'y a rien d'exagéré dans ce que rapporte le *Diario* sur la situation intérieure du Mexique, sur le degré où est parvenue la tyrannie, sur l'excès d'infortune et de misères auxquelles est en proie ce malheureux pays.

(*Constitutionnel*)

FEUILLETON.

JEAN DIABLE

PAR PAUL FÉVAL.

IX

MEMENTO—Suite.

Le portier du No 19 s'appelait le père Fortuné. Il y avait plus de dix ans que sa femme n'avait mis le pied hors de la loge où elle engraissait, perdue qu'elle était de rhumatismes. Le rhumatisme engraisse. Elle faisait la cuisine pour un essaim d'étudiants, nichés aux différens étages. Bijou, la fille borgne, portait les plats; Coquinet, le fils à la béquille, faisait les commissions avec une extraordinaire célérité. Le père Fortuné avait beaucoup d'argent et prêtait sur gages.

Les loyers n'étaient pas chers, au numéro 19, et la cuisine de maman Fortuné avait une réputation méritée. Il arrivait rarement qu'une chambre restât vacante plus de vingt-quatre heures, et bien souvent il y avait des candidats locataires qui s'inscrivaient d'avance. Le père Fortuné prenait dix sous à ceux qui faisaient queue ainsi pour entrer dans son Eden.

Ces maisons-là s'en vont. Il n'y a plus de portiers, et déjà quelques concierges s'inscrivent au frontispice de leur repaire : *Conservateur*.

Le bonhomme de la banlieue refusa énergiquement la pièce blanche que lui offrait Gregory Temple, et finit par la mettre dans sa poche avec plaisir en disant :

—Ça ne vaut pas la peine. On boit un coup de trop, pas vrai ? Si j'avais autant d'écus de six livres qu'on m'a ramassé de fois comme ça sur la route de Vincennes......

—Quand donc laissez-vous monter pour qu'on fasse votre chambre, monsieur Gregory ? demanda le père Fortuné comme son locataire passait devant la loge.

—Mes lettres ! dit brusquement le vieillard au lieu de répondre.

On lui donna un assez volumineux paquet qui composait sa correspondance.

—Personne n'est venu ? demanda-t-il.

—Pas plus aujourd'hui que les autres jours, monsieur Gregory, répliqua le père Fortuné qui avait tourné vers lui sa moins mauvaise oreille. Depuis que vous avez la chambre du troisième sur le derrière, vous n'avez pas reçu un chat, qui n'est qu'un chat !

Le vieillard passa son chemin et monta l'escalier.

Le portier se tourna vers sa femme podagre, dont l'effrayante rotondité emplissait tout le fond de la loge.

—Les Anglais, dit-il en hochant sa tête chauve et sèche comme un parchemin jauni, ça n'est pas fait comme tout le monde.

—Ses pièces d'or gagnent huit sous chez le bijoutier, répondit madame Fortuné.

En montant l'escalier, Gregory Temple examinait ses lettres. Il en choisit une qui portait le timbre de la poste de Londres à demi effacé.

—James Davy, murmura-t-il; il ne m'avait pas mandé que Thompson avait quitté Londres!

Ces mots constituaient un reproche. Il ouvrit la lettre, et, au premier coup d'œil qu'il y jeta, son front s'éclaircit.

—A la bonne heure! s'écria-t-il; je peux compter sur celui-là, qui ne m'a jamais trompé.

La lettre ne contenait que ces trois lignes:

" Cher maître,

" Richard Thompson est à Paris sous un faux nom. Rien autre de nouveau.

" JAMES DAVY."

L'ancien intendant de police introduisit sa clef dans la serrure de sa chambre et l'ouvrit avec un empressement presque joyeux.

On aurait pu entendre, dès qu'il fut entré, la clef, remise en sens contraire, fermer de nouveau la porte à double tour. A aucune heure du jour ni de la nuit vous n'eussiez pu trouver cette porte autrement que fermée à double tour, soit au dedans, soit au dehors, et Bijou, l'héritière borgne du père Fortuné, aurait pu vous dire par expérience qu'il était impossible de glisser le moindre regard au travers de la serrure. Soit que le locataire fût présent, soit qu'il fût absent, sa chambre était rigoureusement murée : jamais personne n'y entrait, même pour lui porter sa nourriture.

Bijou était curieuse, et l'œil qu'elle avait par chance valait tout une alène. Bijou s'était postée plus d'une fois de l'autre côté de la cour, à quelque fenêtre du troisième étage, espérant saisir un joint, un interstice, une fente par où plonger son regard inquisiteur, mais, derrière les rideaux toujours rabattus du locataire, il y avait comme un rideau opaque. On apercevait bien une faible lueur quand il passait la nuit dans sa chambre, mais on ne voyait point la lampe ou la bougie qui produisait cette lueur.

Le jour de son arrivée, il avait fait venir un menuisier avec des planches. Pendant plusieurs heures, le menuisier avait scié, raboté et cogné. Le lendemain, le locataire avait apporté sous sa houppelande un vase de couleur noire à l'huile, d'où sortait [illegible] Trois semaines [illegible] depuis lors : Bijou séchait sur pied. Ordinairement il ne lui fallait pas vingt quatre heures pour connaître ses locataires sur le bout du doigt. Bijou, pour se venger, avait surnommé celui-ci la Taupe. Elle le détestait ; elle le soupçonnait de fabriquer de la fausse monnaie ou de se livrer à tout autre métier punissable.

La Taupe était cependant un pensionnaire généreux. Il payait son loyer par semaine, selon l'habitude de la ruche, et donnait chaque fois cinq francs *pour le service*. Or, on ne le servait absolument pas. Il apportait lui même sa houppelande, tous les objets nécessaires à son existence, et dans la maison personne ne pouvait se vanter d'avoir jamais rien fait pour lui. C'était précisément ce que lui reprochait Bijou : une fois, elle avait voulu faire du zèle et lui monter sa correspondance ; au travers de la porte close, l'Anglais lui avait crié rudement de le laisser en paix.

Il recevait un grand nombre de lettres, et le père Fortuné, imitant en ceci beaucoup d'avoués, beaucoup de notaires, et beaucoup de banquiers, marquait un tiers en sus des ports pour erreurs ou omissions. Cela n'empêchait pas le mystérieux locataire d'ajouter une gratification à la somme réclamée. Comme profits, la Taupe valait toute la maison, mais Bijou restait implacable : outre son argent, elle voulait son secret.

Il avait un secret, cet Anglais qui ne mangeait point la cuisine de la mère Fortuné et qui rapportait du pain dans ses poches; il avait un secret, ce vieil homme qui faisait son lit lui-même et qui mettait un tampon dans le trou de sa serrure, un grand secret, peut être un secret abominable ! Que cachait il dans sa chambre dont il avait fait une citadelle ? *Etait ce un vivant* ou bien était-ce un trésor ?

C'était peut-être vivant, car Bijou, rôdant autour de la porte, avait entendu bien souvent qu'on parlait. Parfois elle avait cru distinguer deux voix. Par où l'Anglais avait-il introduit l'autre ?

Et qu'en faisait-il ? Ce devait être une femme, ou un enfant volé, ou peut être un cousin qu'il avait séquestré et qu'il tenait dans les fers, comme c'est l'usage au théâtre de l'Ambigu-Comique.

Une nuit que la chambre située à l'étage inférieur était momentanément vide, Bijou s'y était installée. Vers minuit, elle alla réveiller son père, qui monta avec elle; puis ce fut le frère Coquinet qui arriva sur sa béquille. On entendait un pas lourd et furtif, évidemment un pas de femme, à moins que ce ne fût un pas d'enfant, qui allait et venait dans la chambre de la Taupe.

C'était si curieux qu'on descendit quérir maman Fortuné. Celle-ci tenta un grand effort et voulut sortir, mais, depuis le temps, la porte de la loge était devenue trop étroite pour elle. Vous avez vu ce miracle du melon d'eau que l'on sème dans un globe de verre et qui grossit jusqu'à remplir le globe dont l'étroit goulot provoque une cesse cette question des naïfs : Comment le melon a-t-il pu entrer là ? Même histoire pour maman Fortuné ; don Juan lui-même, ce voleur de femmes, n'aurait pu la ravir au domicile conjugal qu'en démolissant la loge.

La famille Fortuné, cette nuit-là, écouta jusqu'au lever de l'aurore, le pas discret et doux qui marchait dans la chambre de l'Anglais.

Le plus habituellement, l'Anglais sortait le matin vers huit heures et emportait sa clef. Il était remarquablement propre sur sa personne, et sa toilette invariable se composait d'un vêtement noir complet avec bas de soie et souliers à boucles. Sur le tout se drapait une ample houppelande de couleur brune, dont les poches béantes, quand il rentrait, étaient toujours pleines de provisions.

Depuis son arrivée à Paris, il avait fait deux absences de quatre jours chacune. Par contre, il était resté une fois quatre jours entiers sans sortir de sa chambre. Pendant ces quatre jours, Bijou n'avait rien entendu derrière la porte. Elle avait flairé le vent qui sortait des fentes, espérant que le suicide accompli se révélerait par l'odeur du cadavre. De toute la dernière nuit elle ne dormit pas, rêvant du serrurier qui viendrait ouvrir la porte avec son crochet et montrerait le mort au milieu des mystères de cette chambre. La fièvre curieuse poussait jusqu'à ces férocités.

Mais le lendemain matin, la Taupe,—la damnée Taupe ! parut dans le corridor avec son habit noir bien brossé sous sa grande houppelande.

Le bon œil de Bijou en pleura.

Que n'eût-elle pas donné pour faire comme nous et entrer ce matin derrière Gregory Temple, occupé à tourner deux fois la clef dans sa serrure !

La chambre de l'Anglais, comme on l'appelait dans toute la maison, était située au bout du corridor du troisième étage et portait le No 21. Il y avait sept chambres à chaque étage. C'était une pièce assez vaste, bien qu'elle n'eût qu'une seule fenêtre donnant sur la cour. L'ameublement consistait en une couchette de bois peint en blanc, trois chaises pareilles et un secrétaire de style empire en noyer neuf. Il y avait en outre une petite commode, et, sur la cheminée, une pendule maigrotte entre deux vases de porcelaine dédorée. Les murailles étaient couvertes d'un papier jaunâtre lavé et décollé par l'humidité.

Sous la Restauration, les logis d'étudiants n'étaient pas plus somptueux que cela, et alors, en ces matières, le luxe n'a pas fait de très-grands progrès. Elle est si robuste, cette splendide gaieté de la jeunesse, qu'elle peut jeter aux tristesses que sèment les murailles de ces froids taudis. On vit là-dedans, on rit et l'on aime, c'est la maison des vingt ans. [illegible] sont pauvres et glacés [illegible] et revêt ses [illegible]

C'est [illegible] prodigue [illegible] table trésor. [illegible] en cave, boutonné [illegible] de l'air du ciel, et l'on voit bien qu'elle aura des fleurs.

C'est la maison où l'adolescent naît homme au milieu d'une fête bruyante et charmante; c'est le temple des sourires et des chansons, le grenier mystique du poète; le premier rêve du chapeau lilas ou de la robe blanche, le pauvre rosier sur la fenêtre, que sais-je? toute la misère adorée que le luxe en pleurs doit regretter plus tard; la lune de miel de l'enfant amoureux qui célèbre ses noces avec la vie.

Qu'importe l'enveloppe, alors? Quelle magnificence extérieure ajouterait aux étonnements de l'âme qui s'éveille ? Que voudriez vous donner à ces riches ? La jeunesse est d'or?

Mais chassez la jeunesse tout à coup hors de ce nid qu'elle meuble et qu'elle décore ; rompez l'enchantement; courbez cette tête blanchie sur cette poitrine creusée ; faites qu'il ne reste du sourire que la ride, son squelette, et de l'espoir que le regret, son cadavre......

Chaque chose ici bas a son cadre et sa place. Au soldat qui se retire las et blessé peut-être des combats de la vie, il ne faut plus rien des austérités qu'égaya la chanson du conscrit. La bataille suppose la conquête. Partez nus, enfans joyeux, c'est la loi des forts, mais ne revenez pas sans le manteau qui réchauffera votre vieillesse !

C'est lugubre un vieillard dans ces cellules meublées de rêves et d'espoirs, parce que le vieillard n'a plus ni espoirs ni rêves.

A continuer.

Décédée hier, à 5 heures du matin, AMELIE MAILLOT, âgée d'un an, fille de Charles Maillot et d'Adeline Gastinel. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement, qui aura lieu ce matin à neuf heures et demie. Le corps est exposé rue des Ursulines, entre Royale et Chartres.

Service funèbre.

Les amis et connaissances des familles Avegno et Tervant sont priés d'assister, sans autre invitation au Service funèbre de feu le major ANATOLE PLACIDE AVEGNO, tué à Shiloh, lequel service sera célébré à l'église St-Louis mercredi prochain, 15 courant, à huit heures précises du matin. 9 av—11,13, 5

ATTENTION

☞ Le Shérif procédera aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à la vente à l'encan d'une portion de terre faisant face à l'Avenue St-Bernard, Troisième District.—Voir aux annonces.

Bons placements.

☞ MM. les capitalistes et autres feront bien d'assister à la vente de propriétés qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par le ministère de R. Gutierrez, encanteur. La vente comprend, 1o une jolie propriété sur le Chemin du Bayou, près de l'église Ste-Rose de Lima, face aux écoles publiques et à la distance d'un ilet des chars de la ville; 2o DEUX TERRAINS face à la rue Douane, entre Dorgenois et Broad.—Voir les plans qui se trouvent exposés à la Bourse des Négociants et Encanteurs.

☞ R. Scott, encanteur, vendra aujourd'hui aux différents endroits, savoir—A 10 heures, au No 54, rue des Magasins, épiceries, viande, vins et liqueurs.—A 11 heures, au No 202, rue Annonciation, meubles de ménage.—A midi, au magasin No 23, rue de la Vieille Levée, un grand lot de viande, sur lesquels l'attention des acheteurs est appelée—Voir aux annonces.

☞ M. R. T. Montgomery, encanteur, vend, aujourd'hui, samedi, 11 du courant, à dix heures, dans la rue Front No 41 et la rue Fulton No 42, le fonds d'un magasin de groceries et de produits.—A midi, dans la rue du Camp No 93, jambons, bacon, whisky, eau-de-vie, farine, &c.—A 11 heures, dans la rue du Camp No 37, menus articles.—Voir aux annonces.

☞ M. P. H. Flynn vend à l'encan, ce matin à 10 heures, au coin des rues Amour et Kerlerec de magnifiques meubles, des glaces anglaises et françaises, de la verrerie, &c. Voir l'annonce.

☞ M. J. P. Boisseau vend, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasin et Gravier, ce matin à onze heures, des groceries et des provisions qui sont parmi les meilleures qui sont actuellement sur le marché.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Hôtel-de-Ville, 10 avril 1863.

LE prix de la farine étant aujourd'hui de douze piastres ($12) le baril, les boulangers sont requis de donner, durant la semaine commençant le dimanche 13 d'avril, comme suit, jusqu'à nouvel ordre:

Quarante-quatre onces de pain pour .... 20 cents.
Vingt-deux " " .... 10 "
Onze " " .... 5 "

Les acheteurs de pain auxquels on demande un plus haut prix rapporteront leurs noms, celui du boulanger et laisseront le pain acheté et le prix payé à une station de police ou au bureau du Prévôt Maréchal assistant.

Par ordre, JAMES F. MILLER,
Capt. de l'armée des E. U. et agissant comme Maire.
D. L. Gibbens, Secrétaire. avril 11—5f

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.

La R.·. L.·. l'Etoile Polaire No 1 sous la jurid.·. du Sup.·. Cons.·. de l'Etat de la Louisiane procédera ce soir, à 6½ heures à l'Init.·. de plus.·. cérémonie.

Tous les FF.·. Maçons sont invités à assister à cette tenue.

Par mandement du Vén.·. M.·. E. Maro.
L. SIMON, 31me Secrétaire.
11 av—1f

On demande à louer

Une habitation à coton ou à sucre. On désire également louer ou acheter 50 mulets, et acheter une machine portative et une chaudière à vapeur, un appareil de scie circulaire, une coupeuse de canne, un grand moulin à égrener le maïs, un fort lot de vêtements de nègres de [illegible], de harnais, &c. Pour renseignements s'adresser avec détails complets de prix, &c. à
E. F. SMITH, 32, rue Magazine.
15mars—1m

Pommes de terre pour planter.

REÇU par le dernier arrivage, 300 barils POMMES DE TERRE, de 5 variétés différentes, et des plus convenables à la plantation.
Aussi—Un grand assortiment de Graines de jardinage pour la saison, et un lot d'ustensiles de jardinage.
T. BACHELIER, rue des Ursulines Nos 31 et 33

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi soir, 10 avril, 5 heures P. M.

COTON—75 livres de coton détaché ont été vendues à l'encan à 55c la livre.

SUCRE—250 boucauts, en plusieurs lots, à 8½c le fair à good fair, de la nouvelle récolte, 10½c le fully fair de l'ancienne récolte, 11c la prime et 11¾c le choix. Un lot de 75 barils de fond de citerne à 4 à 4¾c.

MELASSE—100 barils en plusieurs lots, à 36c la fermentée noire et 40c la fermentée choix de la nouvelle récolte; 28c l'aigre de l'ancienne récolte.

MAIS—200 sacs de blanc, à $2 le boisseau.

FARINE—Détail, $11 50 la superfine et $12 25 l'extra.

—Ventes à l'encan aujourd'hui : 600 barils farine à $9 60 à $9 67½ la fine, $10 60 la superfine et $12 50 l'extra; 16 caisses ale à $7½ la douzaine, 140 caisses savon bout de Winchester à 9 à 9c. 25 caisses savon de la Louisiane à $1 70, 5 caisses savon de Castille à 16c, 10 barils fèves blanches à $6 50, 50 barils harengs avariés à 25c le baril, 25 grosses tabac à fumer à $3 50, 29 caisses vin rouge à $2 20, 140 caisses amidon à 6¼ à 15c; 10 caisses chandelles à 17 à 18¼, 15 caisses huile d'olive à $8 50, 60 caisses huile de charbon à 65 à 67½, 12 tierçons graisse à 13c, 24 fréquins graisse à 12¾, 35 caisses en cans à 12½ à 15c, 20 barils bœuf mess à $14 à $14 40, 100 barils porc clair à $14 47½ à 15, 500 caisses harengs à 15, 900 barillets maquereaux No 1 à 75 à 90c, sacs avoine à $1 10, 7 tierçons jambons à 10c et 8 sacs Turks Island à $2 25.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 11 avril 1863.

Arrivé dans la semaine 217 bœufs, 26 cochons, 29 veaux et 5 vaches à lait. Vendu, 213 bœufs, 71 cochons, 130 veaux et 3 vaches à lait. A vendre, 40 bœufs, 170 cochons, 89 veaux et 5 vaches à lait.

Bœuf, 1re qualité, par livre, net	30 cts.
" 2e " "	20
" 3e " "	15
Veaux, 1re qualité, par tête	$25 @ 30
" 2e qualité, par tête	$20 @ 25
Cochons, par 100 livres gr.	16@18 cts.
Moutons, suivant la qualité, par tête	$6@$10
Vaches à lait, par tête	$100 @ $150

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans

EXPÉDIÉS HIER.

Steamship transport des E U [illegible] Fallon, Wharton, New York.
Brick D O Castner, Hastings, Philadelphie.
Goëlette Lottie, Bunker, Havane.
Goëlette Czar, Hammond, Philadelphie.

ARRIVÉS HIER.

Navire transport des E U R C Winthrop, New York.
Brick Isadora, Hussey, Philadelphie,
Goëlette Talisman, Coomer, Havane.
Goëlette L'Eclair, de la Côte.
Goëlette Italienne, de la Côte.
Goëlette Blackbird, de la Côte.
Bateau Tonnerre, de la Côte.
Steamboat Natchez, Brown, Les Pontchartrain via la rivière.

☞ Pour les exportations et les importations voir la partie anglaise.

Le grand tonique pour les personnes non acclimatées.

Dans toutes les régions où l'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER a été introduit, les personnes dont les occupations les forcent à s'exposer aux intempéries et aux privations, ont été à l'abri des maladies qui naissent dans les climats malsains. La supériorité de ce remède sur tous les autres est tellement reconnue aujourd'hui qu'on le considère comme le seul qui protège contre la fièvre bilieuse, les fièvres en frissons et les douleurs d'estomac. Le planteur non acclimaté ne saurait trouver un aussi bon préservatif. La réputation de l'Amer de Hostetter est, aux Etats Unis, au dessus de tous les autres; c'est encore le remède le plus efficace pour la dyspepsie. Il n'y entre que des végétaux et le meilleur de tous les stimulants—l'essence de seigle. L'Amer est fabriqué à Pittsburgh, en Pennsylvanie et il ne s'en vend pas moins de 40,000 douzaines de bouteilles par an. On le trouve chez tous les bons pharmaciens.

Agents pour la vente de l'Amer de Hostetter—
J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21.
E. J. HART & Co, rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.
J. THEUREK, au-dessous du marché français.
J. MORGAN HALL & Co, rue de la Commune, No 20.
G. N. MORRISON & Co, rue des Magasins, No 12.
JOHN T. MOORE & Co, rue Poydras, Nos 7 et 9.
JOSEPH MAILLOT, rue Crossman, No 12.
SCOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111.
THOMPSON & BARNES, 33 et 35 rue Commune.
1avril—6

Corde d'Emballage.

CORDE D'EMBALLAGE—450 rouleaux corde supérieure du Missouri faite à la machine, en lots au gré des acheteurs.

Vieux whisky Rye.

6 barils whisky très vieux et très fin, à vendre par GEORGE S. BEARD, Entrepôt St Louis.
11av—1m

Chaux et Ciment.

DEUX CENTS barils Chaux Rockland, [illegible] du Ciment Rosendale. A vendre, en lots au gré des acheteurs par GEO S. BEARD, Entrepôt St Louis.
11avril—10f

Eventails, Eventails, Eventails.

A VENDRE PAR J. T. DURAND.
Rue de la Douane No 64.

UN JOLI ASSORTIMENT D'EVENTAILS en [illegible] garnis, genre nouveau.
Aussi—Indiennes, Cotons, Baréges, Brillantés, Bonneterie, Listados, Denims, &c. &c. 11av—1f

Fabrique de fleurs artificielles.

Mlle EMELIE SERVANT, fleuriste, Ex-première de chez Mme Dardignac, et ci devant [illegible], vient d'ouvrir un magasin, rue Royale, No 161, entre St-Pierre et Orléans. Elle invite les dames à vouloir bien visiter [illegible] Fait sur commande toute espèce de fleurs. Donne des leçons. 11avril—1m

—En débarquement—

[illegible]TE barils vin blanc Haut Sauternes, [illegible] barriques vin rouge St Julien Médoc, [illegible] caisses vins rouges divers crus, [illegible] bouchons bouteilles à bière, [illegible] caisses vermouth Neuilly, Pratt & Cie, 25 paniers champagne Piper Heidsick, 100 caisses câpres, olives et anchois à l'huile.
A vendre par LANATA FRÈRES, 11 avril—4 9 et 11, rue Jefferson

—A vendre—

CENT sacs café Rio prime, [illegible] livres amandes cassées, 100 caisses sardines à l'huile en 1/2 et 1/4 de boîtes, 50 paniers huile [illegible], 25 barils vinaigre de vin blanc, 10 livres essences de bergamotte, limon, &c., 10 barils gomme arabique, [illegible] caisses cerises, canelle, punch.
Par LANATA FRÈRES, 11 avril—4 9 et 11, rue Jefferson

A VENDRE en débarquement du navire Laura Ross, de Bordeaux, et St Geneviève, du Havre—
100 caisses vin rouge St Julien.
12 barriques do de famille, St Estèphe,
12 do do St Julien,
15 paniers champagne grandes bouteilles, Perrier,
15 do do demi do do
25 caisses vermouth,
6 do do véritable Torino,
200 paniers pommes de terre en bon ordre,
4 tonneaux fromage Gruyère, J. L. Martin,
Par J. N. CURIEN, No 20, rue Toulouse
10avril—2f

Maison meublée et pension bourgeoise,

A vendre pour cause de départ.

On offre de vendre UNE MAISON MEUBLEE avec pension bourgeoise, contenant douze chambres garnies, une vaste salle à manger, une cuisine, cave et dépendances. Cette maison existe depuis trois ans et est bien achalandée. Le propriétaire est disposé à faire un bail à la convenance de l'acquéreur. La gestion de la maison est facile et peut convenir à une dame. S'adresser pour plus amples renseignements et pour traiter rue Royale No 123, entre Toulouse et St-Louis, de midi à trois heures. 9avril—1m

Sucre jaune en barils, demi barils et quart de barils.

A vendre par le soussigné—cinquante barils, demi barils et quart de barils de sucre convenable pour familles et groceries. S. QUEYROUZE, 9av—3 8 et 10, St-Louis

POUR LE HAVRE.

Le beau navire français LA MANCHE, capitaine Brinche, fin voilier et de 1re classe partira sous peu.
Pour passage, ayant de beaux emménagements de 1re et de 2me classe, s'adresser au bureau de M. A. Calvé rue Ste-Anne, No 108, encoignure Dauphine, 2me District—et pour balance de frêt, s'adresser chez PIAGGIO & VIOSCA, 62 & 64, Vieille-Levée. 8avril

POUR LIVERPOOL et le HAVRE

Le beau navire italien CREOLA partira le 25 courant pour les ports ci-dessus. Pour balance de frêt et passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à PIAGGIO & VIOSCA, 62 et 64, Vieille Levée. 7avril

POUR MARSEILLES.

Le navire clipper de première classe, EXCHANGE, capitaine Cheney, prend un chargement pour le susdit port et partira sous peu. Il peut recevoir 50 passagers de seconde classe, entrepont. Pour fret ou passage, s'adresser à JOSEPH KELLEY, 4 avril—12 rue Gravier, No 86

POUR LE HAVRE.

Le magnifique trois-mâts STE-GENEVIEVE, capitaine Picard, ayant d'excellents emménagements pour passagers, partira dans le plus bref délai.
S'adresser pour frêt et passage au capitaine à son bord ou aux consignataires. EUG. ROCHEREAU & CO, 4avril 16 & 18 rue St-Louis.

POUR LIVERPOOL ET LE HAVRE.

Le navire hanovrien ANTOINETTE, fin voilier et de première classe, capitaine Rosenan, partira vers le 15 avril pour Liverpool d'où les passagers à destination de France peuvent se rendre aisément au Havre. Ce navire ayant un faible tirant d'eau peut passer la barre en tout temps.
Pour passage de 1re, 2me et 3me classe s'adresser au bureau de M. A. CALVÉ, rue Ste-Anne, No 108, encoignure Dauphine, 2me District. 3 mars

Ouverture d'un nouveau magasin de chaussures créoles pour dames.

Le soussigné vient d'ouvrir au No 223, rue Royale, près de St-Philippe, un magasin de chaussures pour dames, fillettes et enfants, en gros et en détail.
Tous les genres de souliers faits sur commandes, dans le meilleur goût et au plus bas prix.
N. H. LAROSE, 2déc—6m 223, rue Royale, ancien magasin Danziger

Champagne! Champagne!

CINQUANTE paniers 12 bouteilles
100 do 24 demi bouteilles
de la marque de "l'Ancre de Benj. et Eug Perrier" en débarquement du navire "Ste Geneviève."
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, Jr. 6avril—15f 37, Vieille-Levée

CONSULAT DE FRANCE,

Avis mensuel—Avril 1863.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Block,
Oranon, Justin
Claverie, Joseph
Contat, Marie Louise Mme
Caro, Pierre Marie, menuis.
Célestin, Jean (Mme Vve)
Colomb, Joseph
Détroit, Eusèbe
Duco, Jacques
Diets, Auguste (instituteur)
Dreyfus, Josué
Darré, Victor
Debesles, Vital, pharmacien
Foudras A
Faure, Antoine Honoré
Faure, Jean
Grandury, Lucien
Jeanneau, Jean
Landmann, Gurges
Lambrux,
Lesparre (Mme Vve) née Bordes
Lefebvre, Laurent
Muller, Jacques (maître tailleur)
Michelis, Albertine
Morin, Pierre Philippe
Palmparée, la famille
Poumon, Placide
Revillod, Joseph Edouard
Poulain, Aimé Marie Pierre
Rossa, Charles
Rambla, dit Néron
Ricci, Antoine
Rouet de Marange
Rosa, Nicolas
Rousseau, Pierre, ébéniste
Sozzet, François
Vidou, Pierre
Vessier, Pierre
Welvimann, Henry.

La Chancellerie du Consulat de France, située encoignure des rues Magasine et Natchez, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 8av—

HUILE DE LIN—60 barils [illegible] 20 mars—2 encoignure [illegible]

Théâtre de l'Opéra.

LUNDI 13 AVRIL 1863,

Grand Concert de charité,

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Sous le patronage des Dames de la Nouvelle-Orléans.

☞ Pour les morceaux et la distribution, voir les programmes.

Prix d'entrée.............$1 50

Les portes s'ouvriront à 7 heures; le Concert commencera à 7 heures et demie. 9 avril—5f

Théâtre des Variétés,

Rue Gravier.

Directeur..........LEWIS BAKER.

Samedi soir, 11 avril 1863.

Dernière représentation de OTHELLO, THE MOOR OF VENICE, tragédie de Shakspeare.

En débarquement de la barque *London*, arrivée de New-York :

140 caisses SAVON DE CASTILLE;
600 caisses CHANDELLES Adamantine;
100 caisses CHANDELLES opales.
Divers lots de FARINE extra de choix, en lots au gré des acheteurs;
500 sacs AVOINE;
500 sacs SON,
100 tierçons GRAISSE;
75 barils GRAISSE;
150 fréquins GRAISSE;
200 seaux GRAISSE, 25 livres chacun;
250 demi-barils BŒUF F. M.;
50 demi barils PORC nouveau;
64 barils PORC nouveau;
25 barillets SEL SOUDE;
100 caisses VIANDES CONSERVÉES, en boîtes de deux livres;
25 caisses VIANDES CONDENSÉES, de Borden;
1000 grosses d'ALLUMETTES de Clark;
350 douzaines BALAIS, manches unis et peints;
500 caisses SAVON de Fay;
500 caisses SAVON de Lyman;
25 barils MAQUEREAUX No 1, nouveaux;
50 demi-barils MAQUEREAUX No 1, nouveaux;
50 quarts de barils MAQUEREAUX No 1, nouv.;
[illegible] barillets MAQUEREAUX No 1, nouveaux;
1000 caisses AMIDON;
25 barils CORNICHONS;
75 demi-barils CORNICHONS;
20 tierçons JAMBONS Reeves;
1400 sacs SEL DE TABLE de Liverpool;
500 poches SEL DE TABLE de Liverpool;
500 rames PAPIER assorti;
100 rames PAPIER A SACS;
2 balles FICELLE;
200 caisses BISCUITS PILOTE;
100 barils CIDRE.

A vendre par BROTT, DAVIS & SHONE, 7 avril Nouvelle Levée, encoignure Gravier

OCCASION EXTRAORDINAIRE.

MM. J. SENAC & CO.
Offrent en vente 10,000 yardes

BAREGE GRISAILLE.

A dix-huit cents la yarde, qu'ils ont reçu d'Europe. 6avril—6f RUE STE-ANNE, 12.

Département des Travaux Hydrauliques, Banque du Commerce de la Nlle Orléans.

1er avril 1863.

LA direction a ce jour déclaré un Dividende, payable le 10 du courant. S. E. PERCY, Secrétaire. 2avril—10f

VINS ! VINS !

EN débarquement du navire Laura Ross, de Bordeaux—
25 barriques vin rouge St Magne,
25 barriques vin rouge St Estèphe,
25 do do St Julien,
50 do do Château Brandeau,
50 do vin blanc Sauterne,
25 caisses vin rouge St Julien,
500 do do St Estèphe.
A vendre par E. BORDELOIS, 8avril—1m 21, rue Conti

A VENDRE.

CINQ CENTS rames PAPIER JAUNE, 100 rames PAPIER D'ENVELOPPE, 500,000 SACS en papier jaune, de grandeurs assorties.
Aux Nos 57 et 90, rue des Magasins. 7avril—6f

J. B. CROZAT, encanteur.

BUREAU, No 26, RUE ROYALE, 16juin—6m entre St-Louis et Conti.

DEMANDE D'EMPLOI.

ON désire trouver de l'emploi pour un domestique de confiance, robuste et intelligent. Pour informations s'adresser au bureau de "l'Abeille." 6 avril—6f

AU CASINO.

SALON DE BIERE.

Ancienne Maison LOUIS SYEGLE, Rue de la Douane No 93.

LE soussigné prévient le public et ses amis qu'il tient le salon de bière du Casino rue de la Douane No 93. On y trouvera toujours un lunch chaud et froid—la bière et les liqueurs sont de première qualité. Rien ne sera négligé pour satisfaire le public. 2 avril—30f JULES GABRIS

LAZARD & MICHEL,

100.............Vieille-Levée.............100

FACE AU MARCHE AUX VIANDES,

VIENNENT de recevoir un assortiment complet et très varié de marchandises du premier goût et vendent à des prix très modérés. Leur stock de HABITS FAITS et d'HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS [illegible] ceux qui désirent joindre l'élégance au bon marché à venir examiner chez eux tout ce qui a rapport à la toilette d'homme. Un coupeur de premier ordre est attaché à l'établissement et satisfera les commandes en plus grande facilités. 30mars—15f

Le Docteur D'AQUIN

A l'honneur de prévenir le public et sa clientelle qu'il a transféré son domicile au No 193, de la rue de l'Esplanade. 31mars—1m

VIN ! VIN !

CINQUANTE barriques vin rouge de table, pour familles. A vendre par B. E. CASTENDYK, 21 mars Rue Tchoupitoulas, No 15

Mme La Blanche,

LA merveille de la Nouvelle Orléans, la seule Clairvoyante, la seule qui lise dans les planètes, la seule Astrologue ; la Clairvoyance, l'Astrologie, sont plus que des théories, ce sont des pouvoirs que tout le monde ne peut exercer.

Mme LABLANCHE

Est la seule clairvoyante naturelle, la seule qui lise dans les planètes, la seule astrologue du siècle.

[illegible] des preuves qu'elle donne journellement de sa clairvoyance ? La science se courbe devant elle et elle fait de sa puissance un usage tel, que ceux qui la consultent se retirent heureux et les malades la quittent avec la certitude de recouvrer la santé. Elle prépare elle même ses médicaments et ne manque jamais d'opérer une guérison radicale. Elle envoie des horoscopes partout par écrit, et n'a besoin de savoir que la date de la naissance. Bureau et salle de réception, No 192, rue Bienville, entre Bourbon et Dauphine. Consultations en français et en anglais. Prix modérés. 18 mars—1m

NOTICE.

NI le capitaine, ni les consignataires du navire français LA MANCHE ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire. PIAGGIO & VIOSCA Jr. 8avril— 62 et 64, Vieille Levée.

Change sur France

Constamment à vendre par J. H. EIMER & CO, 7janv—6m 17, rue Carondelet

A VENDRE.

VINGT-QUATRE barils London Stout de "Tenant & Marshall", emportés récemment, par WARNEKEN & CO, 4avril—6, Rue de l'Union, No 41.

FIRMIN MARTIN,

GROCERIES

GRAND DEPOT DE RIZ DE LA LOUISIANE.

145..........Rue Vieille Levée..........145

Entre Toulouse et Jefferson,
—NLLE-ORLEANS—
19mars—1m.

Peaux et peaux de mouton.

LES soussignés demandent des peaux sèches et des peaux de mouton. Ils payeront comptant. WITTERS & PENFIELD, 15 déc No 15 [illegible] Vieille Levée et Douane.

A VENDRE.

TROIS CENTS paniers de champagne Krug & Co., en déchargement du navire français Ste-Geneviève, venant du Havre. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & CO., 4 avril 16 et 18 rue St Louis.

LOUISIANA ACADEMY,

Institution dirigée par M. A. Ferrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, Rue Hopital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

☞ Les prix varient de $5 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

☞ Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution, rue Hôpital, No. 134, entre Dauphine et Bourgogne. 1eravril—1m

INSTITUTION COLLEGIALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Fondée en 1844 et incorporée en 1853,

DIRIGEE PAR MME ED. LOCQUET,

Rue du Camp, 260, entre Calliope et Poeyfarre.

LA réouverture des classes de cette institution pour les cours d'hiver aura lieu le 1er septembre prochain.

Le nombre des élèves augmentant chaque jour la Directrice a transféré son établissement dans le vaste et beau local connu sous le nom de Dashan Verandah, occupé précédemment par l'institution de Mme Dimitry. Les classes et dortoirs parfaitement aérés sont distribués et meublés en vue du comfort et de l'hygiène.

Les diverses branches d'instruction ainsi que les arts d'agrément sont confiés, comme par le passé, aux soins des meilleurs professeurs.

Pour plus ample information s'adresser à l'établissement où des prospectus seront délivrés.

N. B.—Il sera répondu immédiatement aux demandes faites par lettres. 26août—1an

Mort aux Rats et aux Ravets.

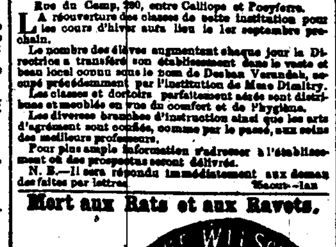

Agent le plus sûr et le plus efficace qui ait jamais été offert au public pour l'extermination de cette désagréable vermine.

Méfiez vous des mauvaises contrefaçons, et demandez le véritable "WILSON'S RAT and ROACH EXTERMINATOR."

A vendre par WRIGHT & Cie., No 21, rue de Chartres, entre Canal et Douane. 16mars—10f Seuls Agents.

AVIS.

LE soussigné étant sur le point de quitter cette ville et l'Etat, avertit ceux qui pourraient avoir contre lui quelques réclamations, de les lui présenter dans les 15 jours qui suivront la date de cet avis ; et ceux qui lui doivent de venir régler. Nouvelle Orléans, 20 mars 1863. V. AMAR, 5 mars—15 encoignure Camp et Julia

VENTES A L'ENCAN.

200 caisses bottes, souliers et brodequins.

250 douzaines chapeaux paille et feutre.

PAR E. ROGER & CO.
JOSEPH HOLZ, encanteur.

SAMEDI le 11 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée :

200 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment de choix, reçu par les derniers arrivages.

250 douz. chapeaux Panama, Leghorn et feutre, pour hommes et garçons.

Conditions à la vente. 10av

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

PAR WM. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 11 du courant, à 10 heures, dans la salle d'encan, rue de la Douane, No 64—
500 pièces indiennes Philip Allen et Dunnell & Sprague;
600 pièces cotons blancs et écrus à drap;
250 pièces baréges brochés et baréges anglais;
500 douzaines devants de chemises, en toile;
400 pièces lawns imprimés Pacific et Dunnell;
200 pièces brillants blancs.

—EGALEMENT—

Indiennes noires et blanches, damas 10/4 et jeans du Kentucky, mouchoirs batiste, bonneterie, brin à moustiquaire drap d'été et mérinos noire français, crinoline, ginga fil, toile d'Irlande.—Egalement :
500 chapeaux Panama pour hommes.
20 caisses chapeaux paille pour dames. 10av

Café Rio, sucre écrasé, huile de graine de coton, plats cotés bacon, épaules, jambons, graisse, beurre, tabac, sel, savon de Liverpool, amidon, whisky, eau de vie, genièvre, &c, à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

AUJOURD'HUI, SAMEDI, 11 du courant, à midi, il sera vendu, à sa salle d'encan, rue du Camp, No 93—
21 sacs café Rio,
19 barils sucre écrasé,
29 boucauts et tierçons plats côtés, épaules et jambons,
17 tierçons graisse,
163 sacs sel,
19 caisses tabac,
97 caisses savon de Liverpool,
[illegible] amidon,
[illegible]
Et une grande variété d'autres groceries de choix.
Conditions—Comptant 11avril

Vente péremptoire du stock entier d'un magasin de produits et de groceries, Vente pour cause de clôture d'affaires.

PAR R. T. MONTGOMERY.

AUJOURD'HUI, SAMEDI, 11 du courant, à 10 heures, il sera vendu, dans la rue Front, No 41, et dans la rue Fulton, No 42—

Tout le stock du dit magasin, pour clore les affaires. Le stock se compose en partie de plats côtés, épaules, jambons, un fort lot de pommes de terre; fruits conservés, cornichons, épices, amidon, champagne, cidre, huiles, et d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer. La clôture aura lieu péremptoirement à l'heure indiquée. 11avril

Tabac, porc, sel, jambons, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi 11 du courant, à onze heures du matin, à son magasin d'encan rue des Magasins Nos 27 et 29, encoignure Gravier, pour clore des consignations—

150 barils porc mess et prime, 300 sacs sel fin de Liverpool, 25 tierçons jambons [illegible], 5000 livres tabac à chiquer et à fumer, 30 boucauts épaules, 25 boucauts plats côtés désossés et clear, graisse, beurre, thé, café, eau-de-vie, whisky, amers, fèves, maquereaux, [illegible], et d'autres groceries dont l'énumération serait trop longue.
Conditions—comptant. 11 av

Deux lots de terre face à la rue de la Douane, Deuxième District.

PAR R. GUTIERREZ, encanteur.

SAMEDI, 11 du courant, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

DEUX LOTS DE TERRE bornés par les rues Douane, Bienville, Dorgenois et Broad, désignés par les Nos 24 et 25—LES DITS LOTS DE TERRE mesurent [illegible]

Conditions—[illegible] 10 avril—3

Jolie Résidence sur le chemin du Bayou, avec arbres fruitiers, à toucher l'église Ste-Rose de Lima.

PAR R. GUTIERREZ, Encanteur.

SAMEDI prochain, 11 du courant à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et Encanteurs :

Cette jolie propriété bornée par les rues Dorgenois, Columbus et Chemin du Bayou, [illegible] LE TERRAIN mesure 45 pieds de face sur le Chemin du Bayou, sur une profondeur de 150 pieds, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. [illegible]

Conditions—Comptant au moment [illegible] 7 avril.

Vente de la goëlette Troy, à l'encan.

PAR P. H. FLYNN, encanteur.
Bureau, rue Royale, No 31.

IL sera vendu, à l'enchère publique, mercredi, 15 du courant, à 10 heures du matin, en face de la rue Poydras, la goëlette TROY telle qu'elle est actuellement [illegible]. Conditions comptant. 11 avril

VENTE PAR PHINNEY & AMORY.

Vente de la goëlette Adelaide à l'encan.

PAR PHINNEY & AMORY.
G. P. PHINNEY, encanteur.
Bureau, au coin des rues Camp et Commune.

IL sera vendu, à l'enchère publique par ordre du colonel Chas. Dwight, maréchal prévôt général, MERCREDI, 15 avril, au Vieux Bassin—

La goëlette ADELAIDE, telle qu'elle est amarrée actuellement au Pont de la rue Claiborne.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 10 avril

FELIX RIEU,

107, rue de Chartres, 107,

FLEURS artificielles, RUBANS, TOUR DE TETE, GUIPURES, VOILETTES, MANTELETS DE SOIE et autres articles de fantaisie, reçus par les derniers arrivages. 30mars—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur KUNEMANN a transféré son domicile rue St Louis, No 162, entre Bourbon et Dauphine, à l'ancienne résidence du Dr. Barbe.

Heures de consultations de 1 à 3 heures. 26 mars—15f

AVIS.

LE Dr POYET a fait une étude approfondie des maladies des enfants.

On peut être très bon médecin pour les adultes et fort mauvais pour de petits êtres dont l'organisme encore inachevé exige une thérapeutique spéciale.

La statistique médicale constate qu'un tiers des maladies appartiennent à l'enfance et que la moitié du genre humain périt avant l'âge de sept ans. L'impuissance de l'ancienne médecine peut-elle être plus évidemment démontrée ?

L'Homœopathie ne reconnaît presque pas de maladie incurable dans l'enfance. Dans tous les cas, pas de traitement plus agréable, plus sûr, plus prompt et plus efficace que le traitement homœopathique.
23 mars—1m

UN français récemment arrivé en cette ville, offre respectueusement au public ses services pour les traitements des maladies EPILEPTIQUES, ainsi que pour toutes les affections nerveuses. Il ne demande de rétribution qu'après la complète guérison de la maladie. S'adresser à M. Henri Joffret, au coin des rues Quartier et Dorgenois, tous les jours de 10 heures A. M., jusqu'à 4 heures P. M. 21 mars—30f

E. M. BOULIGNY, encanteur,

Bureau à la Bourse des Marchands et des Encanteurs,

SE charge de la vente des PROPRIETES FONCIERES et de toutes autres ventes qui lui seront confiées. 16févr

TAXE DE DESSECHEMENT.

Bureau des commissaires du Premier District de Dessèchement.

No 20 Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans,
26 Mars 1863.

LES propriétaires de terrains dans le Premier District de Dessèchement, compris entre la rue Julia et le Nouveau Canal, à la limite supérieure, la rue St-Pierre et le Bayou St-Jean, à la limite inférieure, depuis le fleuve jusqu'au Lac Pontchartrain, sont avertis que le second versement de l'assessment pour les frais de dessèchement du dit District, est maintenant dû et payable à ce bureau.

Les commissaires croient devoir rappeler aux propriétaires qui n'ont pas opéré le premier versement, que jugement a été rendu contre eux pour ce montant, et que s'ils ne s'acquittent pas immédiatement des ordres de saisie seront lancés et leurs propriétés vendues conformément à la loi.

Par ordre du Bureau. G. INGRAM, Président. 30mars—1m

AVIS IMPORTANT.

Mme CAPRELL.

CETTE dame qui, depuis nombre d'années, étonne le public par ses révélations extraordinaires du passé, du présent et de l'avenir, est consultée journellement par les citoyens sur ce qui les intéresse le plus. La description exacte du siège des maladies invisibles, les remèdes nécessaires qu'elle prescrit et les guérisons qu'elle obtient l'ont laissée sans rivale.

Mme Caprell demeure dans la rue de la Douane No 187. 16 mars—1m

Avis.

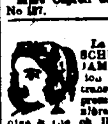

La société existant sous le nom de C SCHUMACHER & Co étant dissoute, M. JAMES BRYAR est chargé de la liquidation des affaires de cette maison qui a été transportée au No 38, rue de Chartres, au premier, dans les vastes magasins dernièrement occupés par MM. Richard Alcige & Cie, où il continuera à recevoir par chaque steamer un grand et magnifique assortiment de marchandises des premières fabriques de France, telles que :—ARTICLES EN PAILLE, SOIERIES, RUBANS, DENTELLES, FLEURS et tout ce qui concerne les MODES.

Il sollicite la continuation du patronage si libéralement accordé jusqu'à ce jour à ses prédécesseurs.

Désirant clore les affaires de la maison C. Schumacher & Cie, il vendra tout leur stock à des prix modérés pour du comptant. Il profite de l'occasion pour prier les personnes qui doivent à ces messieurs de venir régler leurs comptes. 7 avril—au11

DIVERS.

400 barils farine extra,
300 " porc mess et prime,
75 sacs café Rio, Havane et Java,
400 caisses chandelles star, diverses marques,
200 " blanc de baleine,
500 " amidon Fox Duryea Oswego,
200 sacs riz créole,
250 caisses savon différentes marques,
400 " chandelles de suif,
100 barils Fulton Market bœuf [illegible],
50 " Davis [illegible]
[illegible] " mess porc,
1000 livres indigo de Guatemala pour la teinture,
200 barils maquereaux Nos 1, 2 & 3,
[illegible]
40 tierçons jambons ex. choix,
100 kegs saindoux ex.,
500 sacs sel demi gros,
200 " fin,
50 boucauts sucre jaune,
25 " " clarifié,
50 caisses tabac à chiquer,
500 doz. balais assortis,
[illegible] " baquets,
[illegible]
70 boucauts épaules fumées,
[illegible] " jambons au sucre,
100 fréquins beurre Goshen,
75 tierçons graisse,
[illegible]
[illegible] caisses vin rouge, diverses marques,
[illegible] " champagne cidre, gin, &c.,
20 barils pommes sèches,
[illegible]
En magasin et à vendre par [illegible] 30 et 31, rue Vieille Levée.

A VENDRE.

30 BONS MULETS [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Magnifiques meubles à l'encan.

PAR R. SCOTT, Encanteur.

SAMEDI, 11 avril, à 11 heures, il sera vendu, dans la rue Annonciation, No 202, entre les rues Robin et Race, de beaux meubles, comprenant en partie sofas, chaises à siège en crin et en rotin, tables à jeu et de milieu à dessus en marbre, tables à manger, buffets, armoires, bois de lit en bois de rose et en noyer, lavabos, porcelaines et verrerie, lits et literie, meubles de chambres à coucher et de cuisine, coffre à glace, etc. 9avril

Beaux meubles en acajou et en bois de rose, grandes glaces françaises à cadres dorés, tapis de Bruxelles, nattes à carreaux, tableaux à l'huile, beaux rideaux brodés, vaisselle et verrerie, fourneaux et batterie de cuisine, &c., &c.

Vente à l'encan pour cause de départ.

PAR P. H. FLYNN, encanteur.
Bureau et salle d'encan, rue Royale, No 34.

IL sera vendu, samedi 11 du courant, à 10 heures du matin, sur les lieux—

TOUT LE MOBILIER de la résidence située au coin des rues Amour et Kerlerec, consistant en magnifiques meubles de salon couverts en brocatelle, grandes glaces françaises, tapis de Bruxelles, nattes à carreaux, tableaux à l'huile, rideaux à broderies fines, bois de lit, armoires, lavabos à dessus de marbre, vaisselle et verrerie, tables à allonge, buffets à dessus en marbre, ornements en albâtre, literie, matelas crin et mousse, lits de plumes, fourneaux et batterie de cuisine, &c., &c.

EGALEMENT :

Un magnifique Piano Piccolo en bois de rose.
Conditions—comptant. 9 avril

Vente pour cause de départ.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu samedi, 11 avril 1863, à 10 heures du matin, Passage de la Bourse, No 30—

Un lot de meubles meublant, consistant en bois de lits armoires, toilette française à dessus de marbre, table de centre do, table à manger, verreries, glaces, pendules, vases, &c., &c.

Aussi—150 paires persiennes avec gonds.
Conditions—comptant. 10av

Epaules ! Epaules !

PAR R. SCOTT, encanteur,
Bureau 54, rue des Magasins, enc. Natchez.

IL sera vendu, aujourd'hui SAMEDI, le 11 avril, à midi, au magasin No 23 rue de la Vieille Levée—1000 pièces bacon, épaules, plus ou moins.
Conditions—Comptant. 11avril

PAR R. SCOTT, encanteur,

IL sera vendu, aujourd'hui SAMEDI, le 11 avril, à 10 heures, à la salle d'encan, rue No 54, rue des Magasins—
50 demi caisses thé, 100 caisses savon,
50 barils jambons et épaules, 40 " amidon.
PIEDS DE COCHON, tabacs, cigares, cognac, whisky, cherry bounce, vins muscat et Catawba, en caisses, schnapps, amers, beurre, graisse, anchois, vin rouge, savon du Nord, langues et foies, morue, poissons, cidre, conserves, &c. 11avril

Succession de Jean Lérèthé.

Effets mobiliers et linge de corps.

—AUSSI—

Chevaux, charrettes, buggies, harnais, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT,

MERCREDI, 22 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue de Chartres No 69, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, de la Nlle-Orléans, en date du 9 avril 1863—

Un lot d'effets mobiliers et linge de corps.

AUSSI—A MIDI :

Aux écuries de MM. Laborde frères, au coin des rues St-Louis et Bourbon—

Deux charrettes, un buggy, deux chevaux, un buggy et un beau cheval, un lot de harnais, instruments aratoires, &c.

Conditions—Comptant sur livraison. 11avril—14 18,22

Bureau du Maréchal Provisoire des Etats-Unis.

Nlle-Orléans, 6 avril 1863.

James Flynn vs Lucy Flynn, sa femme—No 24.

EN vertu d'un décret de la Cour Provisoire des Etats-Unis, pour l'Etat de la Louisiane, je vendrai le 29 avril 1863, à midi, à la Bourse de l'Hôtel St. Charles, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite:

UN CERTAIN TERRAIN [illegible] sur un plan de division de la propriété de [illegible], dressé par S. Bringier, arpenteur général, le 24 juillet 1836, et déposé [illegible] de Louis Feraud, notaire dans cette ville, désigné par le No 11 et ayant, en pied français, les dimensions suivantes, savoir—Le terrain No 98 [illegible] a 33 pieds de face [illegible]

Le terrain ci-dessus décrit a été acheté dans la succession d'une société existant entre [illegible] Dubart et Simon Renard, de Norbert Rillieux, [illegible] 25 août 1836.

Conditions—comptant.

J. EDWARDS CLARKE, Maréchal provisoire des E. U.
8 av—10f

VENTES JUDICIAIRES.

James Fallon vs. Un certain lot de Terre.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,113—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 11 avril, 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE de forme triangulaire, située dans le Troisième District de cette ville, et désignée par la lettre A, suivant croquis par J. A. D'Hémécourt, arpenteur, le 31 Octobre 1862, [illegible]

La dite portion de terre est située entre l'Avenue St-Bernard, les rues Gaiyon, Abadie et Miro, et mesure trois cent vingt-cinq pieds trois pouces et une ligne de face à l'Avenue St Bernard, deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds dix pouces et une ligne de face sur la rue Abadie, quarante-deux pieds cinq pouces de face à la rue Gaiyon, et cent quatre-vingt-deux pieds trois pouces et cinq lignes de face à la rue Miro. Le tout conformément au dit plan. Ensemble avec tous les droits, privilèges &c.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAMES E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—20,28—4,11 avril

G S Shumway vs ses créanciers.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 16,851—En vertu d'un ordre de vente rendu le 14 de mars 1863 et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 18 d'avril 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de—

1o—Quatre certains lots de terre, situés à Metairieville, paroisse de Jefferson, en cet Etat et désignés par les numéros Quatorze, Quinze, Vingt et Vingt sept, respectivement, sur un plan dressé par J. A. Guérard, député arpenteur général, daté du 20 mars 1837 et déposé en l'étude de Wm Boswell, alors notaire public en cette ville.

L'ilet No Quatorze, mesure trois cent soixante pieds de face sur le chemin Nord de la Métairie, trois cents pieds de face à la rue Althea, cent soixante pieds de face à l'Avenue du Lac et trois cents soixante-trois pieds, onze pouces à la rue d'Orléans.—L'ilet No Quinze mesure trois cents pieds de face à la rue Althea, une même façade à la rue Grenadine; trois cent dix-neuf pieds de face à l'Avenue du Lac, et une même façade à la rue d'Orléans—L'ilet No Vingt mesure trois cents pieds de face à la rue Grenadine; une même façade à la rue Ucalia, trois cent dix-neuf pieds de face à l'Avenue du Lac et une même façade à la rue d'Orléans—Et l'ilet No Vingt-sept mesure trois cents pieds de face à la rue Narcisse, une même façade à la rue Hyacinthe, trois cent dix-neuf pieds de face à l'Avenue du Lac et une même façade à la rue d'Orléans.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à l'insolvable au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame Geo. A. Freret, suivant acte au rapport de T. O. Stark, notaire public, en cette ville, en date du 29 de mars 1862.

2o—Plusieurs comptes ainsi qu'il appert du bilan déposé en Cour.

Le tout cédé par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.
18 mars—27—avril 4, 11, 18

F. Stubenrauch vs. ses créanciers.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 10 201—En vertu d'un ordre de vente rendu le 30 de mars 1863 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI 14 d'avril 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de—

Le terme restant du bail du magasin (ancien No 14, aujourd'hui No 27), rue de Chartres, entre celles de Conti et de la Douane, dans le 2me District de cette ville. Le dit bail expirera le 31 d'octobre prochain (1863). Le loyer suivant le dit bail étant de soixante-quinze piastres par mois.

Cédé par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—L'acquéreur paiera le loyer à son échéance et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant au moment de l'adjudication.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans
1eravril—1,4,8,11,14

AVIS JUDICIAIRES

Succession de An. Llambias et Clara Llambias, sa femme.—No 3,810.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. MOREL, Député greffier.
7avril—11 16

LIQUIDATION !!

L. GUILBAUX, sellier, 121 et 123 rue Royale, prévient sa clientèle que désirant clore les affaires, il vendra tout son stock, consistant en—Selles, harnais, brides, colliers, mors, fouets et cravaches, articles de voyage, malles, sacs de nuit, &c., et outils de selliers, &c., &c., au PRIX COUTANT, pour du comptant.

M. Guilbaux engage tous ses clients à venir s'assurer eux-mêmes du bon marché auquel il vendra tous les articles sans exception, contenus dans son magasin.

Nlle-Orléans, le 15 février 1863. L. GUILBAUX, 121 et 123, rue Royale.
16 fév—8m

A LA PLUME DE BRONZE.

FRANCIS BOUVAIN,

Rue Bourbon, entre Bienville et Conti.

Papeterie et articles de bureaux.

Papiers en tous genres, à la rame et en détail ; Papiers à lettres, Papiers d'écoliers, Papier notaire, Papiers d'emballage, Papiers mantille, Papiers de fantaisie, Papiers de soie, Papiers pour dessin, Papiers de couleur, Papiers à plat, Papiers pour journaux, Papiers fins français et anglais, &c., &c.

Articles de bureaux et fournitures d'école.

Plumes, crayons, encres, ardoises, enveloppes de toutes grandeurs et qualités, cire, porte plumes, canifs, gommes, [illegible]. Assortiment complet de LIVRES DE COMMERCE, [illegible] Imprimerie [illegible] PRIX DES PLUS RAISONNABLES. 31mars—6m

12 BARRIQUES vin rouge [illegible] En débarquement du navire "Laura Ross" de Bordeaux et à vendre par [illegible] & CO, 12, rue St-Louis.

A [illegible]